Exemple de calcul pour un scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle au plus fort reste (sauf pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs dans les collèges A et B au CA de l'université)

5 sièges sont à pourvoir

Suffrages exprimés: 200

4 listes sont en présence et ont obtenu respectivement :

Liste A: 86 voix Liste B: 56 voix Liste C: 38 voix Liste D: 20 voix

- ▶ Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir : 200/5 = 40
- ▶ Attribution des sièges au quotient : nombre de voix obtenu par chaque liste / quotient électoral :

Liste A : 86 /40 = 2,15 \rightarrow 2 sièges Liste B : 56 /40 = 1,40 \rightarrow 1 siège Liste C : 38 /40 = 0,95 \rightarrow 0 siège Liste D : 20 /40 = 0,5 \rightarrow 0 siège

3 sièges sont attribués au quotient. Il reste donc 2 sièges à pourvoir.

▶ Attribution des sièges restants au plus fort reste : nombre de voix obtenu par chaque liste – (nombre de sièges déjà obtenu X quotient électoral) :

Liste A: $86 - (2 \times 40) = 6$ Liste B: $56 - (1 \times 40) = 16$

Liste C : $38 = 38 - (0 \times 40) = 38 \rightarrow 1$ siège Liste D : $20 = 20 - (0 \times 40) = 20 \rightarrow 1$ siège

Les listes C et D, qui ont le plus fort reste, se voient attribuer chacune un des deux sièges restants.

Au final,

Liste A : 2 sièges Liste B : 1 siège Liste C : 1 siège Liste D : 1 siège